

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION (CDTH)**

4e séance – 5 juin 2025 – 15 h 05 à 17 h 20

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du Citoyen

Séance en mode hybride (Présentiel et visioconférence)

PRÉSENCES :**Membres**

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Anik Des Marais, membre élue et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (en virtuel)

Luc Gagné, membre citoyen (en virtuel)

Nicolas Gagné, membre organisme économique – Gagné en santé (en virtuel)

Nicolas Brisson, membre organisme – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (en virtuel)

Sophie Lamothe, membre citoyenne

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Marco Pilon, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et programmes – SUDD

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service – Planification et mise en valeur du territoire – SUDD

Zachary Mathurin, coordonnateur de projet – SUDD

Jenny Serrano, coordonnatrice de projet – SUDD

Joely Barlari, coordonnatrice de projets – SUDD

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE (en virtuel)

Personnes invitées

Louis Mazerolle, directeur de projet – L'Atelier urbain (en virtuel)

Louis-Michel Fournier, directeur général – L'Atelier urbain

Stéphanie Rocher, directrice de projet – L'Atelier urbain

Autres personnes présentes

Antoine Cremer, conseiller politique – Mairie

Valérie Thibert, responsable de projets – SUDD (en virtuel)

Caroline Murray, conseillère municipale – District Deschênes (en virtuel)

Sofiène Ayadi, chef de section – SUDD (en virtuel)

Manon Bélanger, responsable de projets – SUDD (en virtuel)

Steven Boivin, conseiller municipal – District d'Aylmer (en virtuel)

Nathalie Giguère, responsable de projets – SUDD (en virtuel)

Caroline Jean, responsable de projets – SUDD (en virtuel)

Zahir Ouali, directeur adjoint – Services à la population et projets immobiliers – SUDD (en virtuel)

Marianne Strauss, directrice territoriale – Direction des centres de services – Centre de services d'Aylmer

Catherine Bellemare, directrice du Bureau du centre-ville – Bureau de coordination du centre-ville

Alexandra Aubry, directrice du centre de services de Hull – Direction des centres de services

ABSENCES :

Membre

Daniel Champagne, vice-président et conseiller municipal – District du Versant (14)

Poste vacant, membre organisme – Développement du territoire

Daniel Gay, membre citoyen

Éric Tremblay, membre organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Katia Brien-Simard, membre organisme – Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Ressource externe

Hugues Charron – Société de transport de l'Outaouais

Sophie St-Pierre – Société de transport de l'Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance en mode hybride et publique à 15 h 05. Celle-ci est enregistrée pour visionnement sur le site de la Ville de Gatineau. On félicite Katia Brien-Simard pour la naissance de son enfant, il y a deux jours.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Luc Gagné

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts en lien avec les items inscrits à l'ordre du jour. Toutefois, Sophie Lamothe souhaite informer les membres qu'elle a mis fin à un contrat depuis l'automne qu'elle avait débuté en 2024 avec l'Atelier urbain en lien avec les PPU. Elle mentionne ne plus être en conflit d'intérêt à ce sujet.

4. Suivis du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 24 avril 2025 est en cours de validation et sera déposé lors de la séance extraordinaire du 11 juin. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune intervention n'a lieu durant la période de questions du public.

6. Présentation du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Aylmer

Louis Mazerolle, directeur de projet et Louis-Michel Fournier, directeur général, de l'Atelier urbain, présentent le PPU du Vieux-Aylmer aux membres de la Commission. Ils sont accompagnés par l'équipe du Service de l'urbanisme et du développement durable.

L'objectif de la présentation est de partager l'état d'avancement du PPU et d'obtenir les commentaires de la CDTH sur certaines actions et moyens de mise en œuvre à privilégier. Une mise en contexte est faite. La démarche participative, la vision et le concept, les moyens de mise en œuvre, la stratégie réglementaire et l'échéancier sont présentés aux membres de la CDTH.

Une lecture de la proposition de recommandation est faite.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés aux présentateurs. On indique que l'avancement du projet a bien évolué et est en phase avec la consultation publique qui a eu lieu précédemment. Des félicitations sont apportées à l'équipe pour l'intégration du processus et des étapes avec la communauté.

Pôle initiative jeunesse et de la relève

Un membre apporte une réflexion en lien avec le choix et l'emplacement du pôle des initiatives jeunesse ou de la relève; celui-ci étant éloigné du centre des activités et de la mobilité. Le lien avec la bibliothèque Lucy-Faris, qui est fréquenté par les jeunes, est donné en exemple. On se demande si le lieu ciblé sera favorable à une grande fréquentation par les jeunes. On souligne que même si le redéveloppement et la reconfiguration du chemin d'Aylmer amélioreront la mobilité, il restera certainement une fracture au niveau des façades commerciales autour de ce choix, entre autres en raison du milieu humide et du cimetière ainsi qu'en lien avec le centre aquatique. Un membre indique qu'il aurait été intéressant que le pôle se situe davantage au centre, plus près des nouvelles places publiques qu'on peut imaginer près des centres commerciaux et de la bibliothèque Lucy-Faris.

En réponse à cette intervention, le Service explique qu'il est rapidement apparu et nommé que les jeunes, à côté de leur école secondaire, manquaient d'espaces dédiés. Les espaces publics en général dont ceux identifiés ci-haut s'adressent à tous les publics et sont intéressants, mais n'appartiennent pas prioritairement aux jeunes. Il a été mentionné, lors d'une consultation auprès de la Commission jeunesse (CJ) que des jeunes qui flânent ne sont pas tolérés partout de la même façon. Par ce projet, on souhaite leur donner une attention particulière près de leur milieu de vie fréquenté largement et qui sera près du tramway éventuellement.

Un autre membre trouve la proposition du pôle de la relève un peu irréaliste compte tenu des récents aménagements (rénovation de Paul-Pelletier, aménagement du tennis, développement, école sans cours, etc.) et des nombreux besoins de la communauté (ex. centre communautaire pour tous ou pour les jeunes).

Vision au niveau des hauteurs

Concernant la question des hauteurs permises dans le Vieux-Aylmer et la vision du « *nouveau Aylmer* », un membre souhaite valider la vision de la Ville afin de clarifier s'il s'agit de conserver une hauteur harmonieuse de plus ou moins 3 étages tout en

pouvant aller à 3-5 étages en fonction du zonage incitatif. Le Service apporte une précision en indiquant qu'actuellement, il s'agit d'un maximum de 3 étages pratiquement partout. Il faut garder cette sensibilité-là. On explique que la réflexion concernant le zonage de base est liée à son maintien dans le secteur historique. On se questionne sur la plus-value d'un zonage incitatif dans ce secteur par exemple en analysant et validant les retombées économiques possibles. Les étapes de validation et la réflexion se poursuivront; l'envergure sera différente du secteur de requalification qui prévoit permettre les projets structurants.

Transition

On souligne l'opportunité d'accélérer la transition vers ce PPU. Une question est posée pour vérifier si des rencontres auprès des propriétaires fonciers et propriétaires de centres d'achat avaient eu lieu afin de leur présenter les changements à venir avec ce PPU et les inciter à collaborer et participer à ces changements avec la Ville de Gatineau. On cherche à identifier les actions qui faciliteraient leur participation et engagement. Le SUDD informe les membres de leurs actions préalables auprès de ces propriétaires. On explique qu'un secteur de requalification nécessite que l'on travaille auprès des propriétaires et que plusieurs rencontres ciblées ont eu lieu. Des présentations ont été faites auprès des acteurs qui sont essentiels dans le cadre de cette approche gagnante pour les trois parties : la population, les développeurs et la Ville de Gatineau.

Consultations publiques et résultats

Les consultations publiques pour le PPU semblent avoir été appréciées par la population. Cette première étape a permis aux résidents de bien comprendre le projet. On explique qu'un processus d'amélioration des consultations publiques est en cours à la Ville de Gatineau. Un membre souhaite savoir combien de personnes ont répondu à la consultation en ligne. À cette question, le Service précise que 184 personnes ont participé au sondage en ligne.

En lien avec la question du redéveloppement en hauteur où les citoyens consultés ont répondu favorablement à 39%, on se demande si cette donnée signifie que 61% des gens étaient en désaccord. On se questionne également sur la notion de consensus social. Est-ce que ces consultations serviront à dire que tous sont d'accord avec le projet du PPU même si cela représente un petit échantillon de la population? Le Service saisit l'occasion de traiter du consensus social et de la valeur ajoutée des consultations publiques dans une démarche de grande envergure telle que le PPU. On mentionne que les consultations publiques sont un intrant permettant et facilitant la réflexion alimentant les travaux des équipes et les orientations. Celles-ci permettent de bien comprendre d'avoir une bonne lecture du territoire, même si la Ville sait que les consultations publiques ne représentent pas l'entièreté ni la majorité de la population. Elles permettent d'orienter certaines idées, surtout en urbanisme où l'équilibre est complexe à maintenir. Il est précisé que les consultations sont essentielles à différentes étapes d'un processus et que les différentes manières de consulter sont mises de l'avant et évoluent. En ce qui a trait à la question du redéveloppement des centres d'achat, 3 scénarios avaient été présentés, les gens consultés étaient favorables à 80% aux deux premiers; la troisième option ayant été écartée (hauteur et densification très accrue).

On se demande s'il est vrai que la possibilité de référendum tombe lorsque des consultations publiques ont lieu. Il est démontré qu'en regard de la refonte du cadre de participation citoyenne de la Ville de Gatineau, il est souhaité que les citoyens soient consultés en amont sans faire tomber le tout. Le Service explique aux

membres qu'au niveau du zonage incitatif, étant donné les contreparties (entente entre promoteur et la Ville), l'opportunité de référendum est éliminée. Toutefois, il est toujours possible d'organiser ou demander une assemblée publique, par exemple dans le but de présenter un projet à la population. Ce sera au conseil municipal de se prononcer par rapport au projet à la fin du processus.

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

Une clarification est demandée par rapport à la vision du PIIA adapté pour le Vieux-Aylmer. Est-ce que la vision de la Ville est de mettre en place des PIIA global s'adaptant à tout? Le Service répond que la vision de la Ville est que les PIIA soient applicables à la base partout, en y ajoutant un PIIA adapté. Par exemple, dans le cas du Vieux-Aylmer, il sera adapté au caractère patrimonial d'Aylmer. Il s'agit donc de l'ajout d'un chapitre particulier portant une attention particulière concernant le patrimoine et les interventions possibles.

Aménagement et mobilité durable

Un commentaire est émis en lien avec l'aménagement et la mobilité durable (diapositive 25). On mentionne que certaines municipalités obligent les voitures en partage dans les projets. À Gatineau, il y a Communauto et il existe une carence de l'offre de service (seulement 4 stations pour 1 500 familles). La possibilité d'étudier l'imposition des voitures en partage par un fournisseur reconnu est quelque chose qui peut être fait. Il faudrait voir où analyser cette question et si cela serait nécessaire par les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Également, il est important que la Ville assure des conditions gagnantes pour favoriser la mobilité telle que l'offre de stationnement limité. Les considérations écologiques, énergétiques permettent d'amener l'idée plus spécifiquement.

Ouverture de rue – quartier piétonnier

En lien avec la diapositive 23, une demande de précision est faite par rapport à l'ouverture de nouvelles rues. Le Service explique qu'avec l'arrivée du tramway et la réduction des voies, il pourrait y avoir des impacts au niveau des véhicules utilitaires et d'urgence et il est important d'identifier deux ou trois axes supplémentaires en parallèle des voies déjà en place et des axes principaux pour donner accès plus facilement, au besoin. Il s'agit donc d'une réflexion et d'un processus pour relocaliser les fonctions d'accès sur certaines rues. Au terme du développement, on vise des rues piétonnières. On demande de spécifier cette information dans la présentation puisque cela porte à confusion et que le trafic induit peu faire peur aux gens. Une note est prise par le Service.

La proposition de recommandation est relue par la présidence. À la fin des échanges, les membres s'expriment en faveur de la recommandation à l'exception de Nicolas Brisson qui indique sa dissidence concernant certains éléments qui font partie de la vision. Le vote n'est pas demandé.

Recommandation

CDTH-2025-03

Considérant que :

- *Le PPU constitue un outil stratégique essentiel pour orienter le développement cohérent et durable du Vieux-Aylmer.*
- *La réalisation du PPU du Vieux-Aylmer est une volonté municipale exprimée dans le Plan d'urbanisme 530-2020.*

- *Le PPU est le fruit d'un important travail de concertation.*
- *La CDTH a exprimé son appui à la vision et aux orientations du PPU à sa séance du 12 décembre 2024.*

La Commission de développement du territoire et de l'habitation (CDTH), lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2025, recommande au conseil municipal :

- *Que le PPU du Vieux-Aylmer soit complété dans l'esprit des éléments présentés et que la Ville poursuive la démarche en vue de son adoption officielle.*

*Il est proposé par Sophie Lamothe
Appuyé par Anik Des Marais*

Adoptée

7. Présentation du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville (île de Hull)

La présentation est assurée par Louis-Michel Fournier et Stéphanie Rocher, de L'Atelier urbain, accompagné par l'équipe du SUDD. L'objectif est de partager l'état d'avancement du PPU du centre-ville (île de Hull) et d'obtenir des recommandations sur les stratégies de mise en œuvre, les projets collectifs structurants et la stratégie réglementaire. Une mise en contexte est faite. La démarche participative, le concept d'aménagement, les projets collectifs structurants, la stratégie réglementaire et les prochaines étapes sont présentés.

À titre informatif, la présidence précise qu'en avant-midi le 5 juin, un atelier de discussion a eu lieu avec la table de concertation du centre-ville. Plusieurs personnes-ressources étaient présentes pour l'atelier de discussion. L'Atelier urbain mentionne avoir avancé grâce à ces étapes de validation et de consultation. Les commentaires permettent de raffiner les réflexions, entre autres.

Le Service remercie les membres de la CDTH pour le partage d'information et les commentaires permettant d'aller plus loin dans les dossiers. Le tout ayant porté fruit. On remercie également les consultants pour leur travail. Les échanges et les consultations publiques font avancer le projet. On parle davantage du terme PPU de l'île de Hull. Une décision a été prise de ceinturer l'île de Hull pour concentrer les efforts. Ceci est intégré au plan d'urbanisme. L'aire d'influence se divisant en sous-secteur.

Nicolas Gagné quitte la séance. Le quorum est maintenu.

Une lecture de la proposition de recommandation est faite.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements et félicitations sont adressés aux équipes pour la présentation.

Connectivité écologique

L'île de Hull fait partie d'un corridor écologique et il est important de le reconnaître. Cela va chercher la connectivité de la Baie McLaren jusqu'au parc de la Gatineau et il faut en tenir compte selon un membre. Le Service en prend note et souligne que cette reconnaissance de la connectivité est importante et déjà intégrée.

Chaleur fatale

Un membre souligne le potentiel entre autres en lien avec l'usine Kruger et le collecteur d'eaux grises de la Ville de Gatineau qui pourrait aussi servir pour la transition énergétique en lien avec la chaleur fatale émise. Du côté d'Ottawa, on dit qu'ils travaillent à chauffer un nouveau quartier avec ces potentiels. On souligne qu'ignorer le potentiel serait une occasion manquée. Il faudrait que cela soit nommé dans le document du PPU. Il s'agit d'identifier le potentiel énorme de transition énergétique qui y est lié. Le CREDDO peut fournir une description de ce potentiel, si souhaité, aux équipes de la Ville. Le SUDD précise qu'il y a de nombreux défis, le tout est en étude. Cela ne sera pas au niveau des orientations du PPU à l'heure actuelle, mais son intégration fait l'objet de réflexion. On remercie les membres de le rappeler et le souligner.

Une question est posée en lien avec l'éventualité ou la possibilité d'ajouter ou de considérer la notion de « chaleur fatale » dans le cadre de ce PPU. On mentionne ne jamais retrouver ce libellé dans les documents et que Gatineau est rendu à l'étape de mettre en œuvre la transition écologique. Cette opportunité devrait devenir concrète. On se questionne sur la bonification de la recommandation ou l'ajout de ce point de réflexion aux documents. Le Service répond que ça ne fait pas partie des orientations, mais ça peut faire partie des éléments à mettre de l'avant, sous toutes réserves. Le fait de le souligner sans être obligatoire est important, surtout qu'il s'agit d'innovation. C'est cohérent avec l'approche avancée.

Voitures en partage / Performance énergétique

L'offre en voitures en partage n'étant pas exemplaire dans l'île de Hull, il faut assurer des moyens pour l'encourager. En lien avec la performance environnementale des projets, on demande si l'on peut préciser dans les documents et présentations que l'on parle aussi de la performance énergétique.

Autoroute

Un membre indique avoir une déception en lien avec l'optimisation ou la transformation de la zone de la bretelle d'autoroute dont certains citoyens avaient demandé une requalification lors des consultations publique. Cette bretelle ampute le potentiel de redéveloppement du centre-ville. On indique que certaines villes sont en mesure d'éliminer les bretelles d'autoroute (ex. Ville de Laval). À Gatineau, il serait intéressant d'y voir et d'identifier un potentiel de redéveloppement. Le Service répond à cette préoccupation en expliquant qu'il s'agit d'un élément sur lequel il n'était pas prévu de mettre de l'emphase ni de le prioriser pour les 15 prochaines années en raison, entre autres, de sa complexité. Il y a toutefois place aux idées et à la discussion et la Ville est consciente de cet enjeu, de la demande et du fait que les partenaires n'ont pas retiré leur ambition à ce sujet.

Porte-ouvertes

Une préoccupation est soulevée concernant les consultations durant l'été. On se questionne sur la participation probable des citoyens en période estivale. Le Service travaille en collaboration avec le Service de l'interaction citoyenne et ont identifié des stratégies pour mieux cibler les gens à cette période de l'année. L'exemple d'une consultation lors d'un marché estival ou d'activités extérieures est nommé.

Secteurs en maintien, évolution, transformation

On demande si une carte de ces secteurs est disponible, ce à quoi l'équipe explique que celle-ci est disponible dans les documents du PPU.

Vitalité économique et attractivité

Une membre élue aimerait savoir ce qui différencie le potentiel de succès du nouveau PPU aux autres initiatives précédentes. On mentionne qu'on est toujours en mode « essai ». La question est de savoir pourquoi cette fois-ci cela devrait fonctionner et quel est le facteur économique qui va permettre de lancer le tout? Le Service explique qu'il y a beaucoup de chantiers croisés et une grande synergie entre les équipes. Le PPU permet d'avoir plus de personnes dans un endroit donné. Il s'agit d'un outil au cœur de la stratégie avec le PPU en vigueur visant à accueillir plus de gens dans la stratégie de réalisation. On explique que ce qui rend attractif et dynamique est beaucoup relié à l'achalandage. Ce phénomène d'achalandage peut être encouragé avec l'investissement d'une Ville en termes d'ambiance, d'animation ou d'autres incitatifs. On donne l'exemple des centres-villes achalandés tels que Rimouski et Rivière-du-Loup dont les villes investissent au niveau de l'aménagement des parcs, de l'animation, de l'ambiance et pour les espaces d'expérience, etc. Il est important de se rappeler qu'investir dans l'aménagement public permet l'attractivité.

Périmètre du centre-ville

L'enjeu du périmètre du centre-ville est discuté. Celui-ci est politique et récemment, les annonces qui ont eu lieu dont l'arrivée du Palais des congrès au Casino et non dans le centre-ville du PPU actuel identifié ne sont pas cohérentes avec le périmètre identifié. Ce secteur fait partie du PPU 2010 de l'ancien centre-ville et les termes utilisés pour l'annonce portent à confusion au niveau du vrai secteur du centre-ville. Cela cause des désaccords au niveau de la sélection de ce périmètre et de son exclusion dans celui du centre-ville. On mentionne que les communications ou le langage utilisé pour définir le périmètre doit être clarifié. Il est important que les partenaires divers aient une compréhension commune et partagée du PPU centre-ville (île-de-Hull) et que les efforts soient alignés. L'exemple du Casino qui accueille même des événements extérieurs dont le Festival Parasol récemment est nommé puisqu'il s'agit d'un pôle de divertissement et que c'est aussi le souhait du centre-ville d'aller chercher ce type d'activités et d'événements pour la vitalité du territoire. À cet effet, on se questionne concernant la disponibilité des places minéralisées au cœur du centre-ville permettant l'arrivée et l'accueil de grands événements sur le périmètre du centre-ville. Il faut réfléchir à conserver ou identifier un lieu assez grand et minéralisé pour être un point d'accueil aux événements et une porte d'entrée à Gatineau.

Cartographie

Une question est posée en lien avec la diapositive 62 où l'on met de l'avant une carte avec les densités et avec les terrains à potentiel de redéveloppement. Même si l'aire de haute densité est restreinte, on souligne qu'il y a possiblement une opportunité en lien avec des tours sous-utilisées du gouvernement et on se demande si des négociations pour leur acquisition et utilisation sont en cours dans le but de participer à la vitalité et au redéveloppement économique.

À la page 66 où les périmètres roses de redéveloppement sont identifiés, on souhaite connaître la signification de la représentation qui est faite sur la carte.

S'agit-il de terrains vacants, bâtiments, lots ayant un potentiel d'agrandissement? Est-ce qu'on envisage des démolitions ou des agrandissements? Les présentateurs indiquent que les terrains illustrés en rose le sont à titre indicatif. La valeur des bâtiments est moindre que la valeur des terrains et qu'ils offriraient un potentiel de redéveloppement. Ceux-ci ont permis d'identifier le potentiel de redéveloppement dans les prochaines années. Et cela se ferait au gré des occasions. Les bâtiments patrimoniaux ont été exclus.

Constat

Un membre souligne qu'une des clés de la vitalité est de miser davantage sur le logement social et abordable. On note que les habitants dans les tours sont en grande partie des travailleurs temporaires dont certains travaillent à Ottawa. Les gens qui consomment à Gatineau sont davantage des familles. L'accès à des logements abordables et social dont les coopératives seraient à cibler. La présence de résidents permanents dans le centre-ville, utilisant les espaces publics, contribuerait favorablement au développement économique et local.

Tours du fédéral

La présidence ajoute que concernant les tours du fédéral ça fait longtemps que les discussions ont lieu à l'interne. La Ville n'étant pas prioritaire pour leur acquisition. Il est inacceptable et inconcevable que des gens soient en situation d'itinérance pendant que des tours et espaces restent vides et qu'un gaspillage de locaux est fait. Auparavant, on nommait la complexité de ce type de transformation en logement, mais actuellement, d'autres projets fonctionnent (Calgary et Ottawa) et il est prioritaire d'avoir une volonté et vision politique à cet effet.

Autres précisions

En lien avec la discussion entourant les tours à condos, une précision est apportée. On mentionne qu'il s'agit davantage en grande partie de tours de location, celle-ci amenant de la mouvance et un enjeu de diversification des ménages ainsi qu'un manque de cohésion. On précise aussi qu'au comité choc de la Ville de Gatineau, 4-5 projets sont en cours dans le territoire du centre-ville.

La proposition de recommandation est relue par la présidence. À la fin des échanges, les membres s'expriment en faveur de la recommandation.

Recommandation

CDTH-2025-04

Considérant que :

- Le PPU constitue un outil stratégique essentiel pour orienter le développement cohérent et durable de l'île de Hull.*
- Le PPU est le fruit d'un important travail de concertation.*
- La démarche s'inscrit dans les objectifs de la Ville en matière de vitalité urbaine, de mobilité durable et de transition écologique.*

La Commission de développement du territoire et de l'habitation (CDTH), lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2025, recommande au conseil municipal :

- Que le Plan particulier d'urbanisme (PPU) de l'île de Hull soit complété dans l'esprit des éléments présentés et que la Ville poursuive la démarche en vue de son adoption officielle.

Il est proposé par Sophie Lamothe

Appuyé par Anik Des Marais

Adoptée

8. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

9. Prochaine séance – 11 juin 2025, 15 h

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est prévue le 11 juin 2025, à 15 h en visioconférence. Il s'agit d'une séance extraordinaire où les membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques seront invités.

10. Levée de la séance

Il est proposé par Anik Des Marais

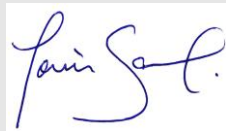
Appuyé par Benoît Delage

Et résolu que cette Commission lève la séance à 17 h 20.

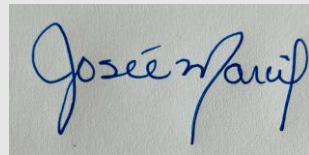
Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENT
LOUIS SABOURIN



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL